

ANNEXE 4

Effets sur le résultat des divers intervenants au projet (kCHF) - année 2017

Réf. EMPD	Charges ou revenu (ou économie)	Commentaire	Tous payeurs	Collectivité publiques			Assureurs	HRC (partie invest.)
				Cantons VD+VS	VD	VS		
			100%	55%	75%	25%	45%	
Economies de productivité								
2.8.1	Activités (réduction nette de 50 lits <u>et</u> diminution des durées moyennes de séjour (DMS), dont effets liés à la diminution des ETP selon pt 2.8.4 ci-dessous	- 106 lits A / + 56 lits B / réd. DMS / Les CHF 40 mios comprennent : CHF 17 mios en lien avec la baisse des DMS et CHF 23 mios en lien avec la diminution du nombre de lits (23 mios équivalent à l'économie annoncée en 2008)	-40'238	-22'131	-16'598	-5'533	-18'107	
2.8.1	Optimisation des durées moyennes de séjour sur lits A réinvesties dans l'efficacité de l'HRC		17'238	9'481	7'111	2'370	7'757	
2.8.4	Personnel	- 225 ETP (Part incluse dans pt 2.8.1 "Activités")	-23'000	-12'650	-9'488	-3'163	-10'350	
Effets de l'investissement								
3.2.14	Charges d'investissement : intérêts	3%						11'574
	Charges d'investissement : amortissements	Env. 4% en moyenne : 3% sur bâtiments, 10% sur mobilier et 12.5% sur équipements						16'575
-	Charges d'investissement : fonds de renouvellement	2% sur outil de production net						7'386
	Charge des anciennes dettes hypothécaires	Selon rapport HR						2'200
	Charges d'investissement des équipements des 2 CTR	Selon rapport HR						500
	Charges brutes d'investissements pour l'HRC (y c. dotation fonds renouvellement)							38'235
-	Moratoire sur la dotation au fonds de renouvellement durant les premières années d'exploitation de l'HRC (dotation non imposée par la loi fédérale)	La constitution de ce fonds devra être examiné le moment venu en lien avec la baisse des charges d'intérêts consécutives au remboursement des emprunts contractés par l'HRC sur son investissement de base						-7'386
-	Effets de la dissolution de la provision constituée au 31.12.2015 / Dissolution calculée sur 8 ans	Compensation annuelle des charges d'intérêts et d'amortissements						-5'580
	Charges nettes d'investissement pour l'HRC (avant financement par les tarifs LAMal)							25'269
3.2.14	Financement des investissements (10%) issu des tarifs APDRG	Selon activité 2010 HR et HdC						-16'138
	Charge nette (+) ou revenu net (-)		-23'000	-12'650	-9'488	-3'163	-10'350	9'131
	Vérification application art. 163 Cst-VD							
	Prise en charge subsidiaire du déficit de financement des investissements de l'HRC (75% de 9'131)				6'848			
	Sous-total				-2'639			
	Charges Canton de Vaud pour la mobilité				663			
	Ecart positif par rapport aux exigences de l'art. 163 Cst-VD				-1'977			